



Compte-rendu de rencontre // Rostrenen (22)

Les espaces de travail partagés – rencontre du 20 novembre 2018 à Rostrenen (Pays COB)

50 personnes présentes dont une quinzaine d'élus, 6 représentants d'association et autant de porteurs de projets

Retour d'expérience de la commune de Cléguerec

Un espace de travail partagé dans un ancien local infirmier

Xavier Robin, adjoint et Marc Ropers, maire de Cléguerec

En juillet 2017, Cléguerec inaugure une maison de santé regroupant tous les professionnels de santé de la commune, libérant alors le cabinet des infirmiers dont les locaux sont propriété de la commune.

Les élus décident dans un 1^{er} temps de mettre l'ancien cabinet en « simple » location n'ayant pas particulièrement pensé à son devenir. Il ne trouve pas de locataires, intéressés, sauf deux professionnels qui trouvent le loyer trop élevé (360 €/mois).

Le local présente de gros avantages :

- Situé en cœur de bourg (à proximité des commerces et services)
- 40 m², en duplex
- Proche de la salle des fêtes, il bénéficie d'un espace de stationnement important
- Il a « pignon sur rue », donc une belle visibilité

En parallèle, le Pays de Pontivy lance une étude à l'échelle du territoire sur les espaces de travail partagés. On trouve plusieurs expériences réparties sur la CC :

- Rohan : un projet privé (création d'une SCI dans un grand bâtiment)
- Baud (hors CC, mais proche géographiquement)

De l'idée à la concrétisation :

La commune pense alors se lancer dans un tel projet avec le local infirmier. Les élus proposent aux deux demandeurs si cela les intéresse. L'un des deux décline alors que la seconde, une jeune généalogiste, accepte tout de suite, intéressée par l'idée de partager un lieu de travail, de réduire le coût du loyer et être en cœur de ville, proche de son domicile. Il reste deux places à pourvoir.

Avant de chercher d'autres candidats, la commune décide d'investir pour remettre le local en état. Celui-ci était déjà adapté au travail puisqu'il accueillait un cabinet d'infirmiers auparavant. Les élus changent le système de chauffage et refont les peintures. Elle choisit ensuite de trouver d'autres locataires (il reste deux places) en mettant des annonces sur le « Bon Coin » et Facebook. Les retours ne se font pas attendre : en moins de deux semaines, deux nouvelles professionnelles sont intéressées dont une architecte coloriste. En février 2018, les trois professionnelles sont installées.



Les conditions d'accueil sont simples :

- Partage du loyer, évolutif sur 3 ans (pdt 3 ans 80/150/200 € passés à 95/140/170€), charges comprises (eau, électricité, chauffage et internet)
- Le loyer « évolutif » a pour but de faciliter l'installation de personnes qui démarrent une activité pendant 3 années à l'issue desquelles elles doivent céder la place à de nouveaux locataires.
- Elles s'assurent l'entretien des locaux (comme les locataires de n'importe quel logement)
- Le local est loué « nu » ; les professionnels ont apporté leur matériel informatique (dont l'imprimante d'une d'entre elles qu'elles partagent)
- L'accès à internet est assuré par la commune

Les trois professionnelles se sont très bien approprié les lieux et les ont bien aménagés (grâce notamment à l'architecte coloriste). Les avantages pour elles sont nombreux :

- Facilite la distinction entre lieu de travail et vie privée (en comparaison au télé-travail chez soi)
- Permet une vie professionnelle partagée évitant la solitude
- Être proche de son domicile, évitant les temps de trajets longs
- La possibilité d'accueillir des clients
- Permet le choix de vivre et travailler en milieu rural
- Permet de bénéficier de services minimums

Les avantages pour la commune :

- Accueil de nouvelles activités professionnelles
- Accueil et maintien de jeunes professionnels
- Des personnes qui utilisent les services et commerces de la commune
- Des locaux communaux occupés

Evolutions :

- L'une des personnes souhaite plus d'espace
- L'espace manque de confidentialité pour certaines activités (pas de salle de réunion)

Le fonctionnement

Il n'a pas été utile de rédiger un règlement intérieur car les trois femmes ont trouvé un fonctionnement harmonieux qui leur convient. Les élus sont beaucoup à l'écoute de leurs besoins. Elles ont fait part rapidement des difficultés à régler un loyer trop élevé (qui a donc été réduit), du manque d'espace aujourd'hui... La question de s'engager à quitter les lieux au bout de trois ans se pose.

« Nous sommes attentifs à l'idée d'offrir un cadre de travail à des gens qui veulent travailler en milieu rural, c'est important d'être à l'écoute des porteurs de projet » dit Xavier Robin



Le projet d'un second espace de travail partagé à Cléguérec

Afin de renforcer l'offre de ce service d'espace partagé de travail, la commune a choisi d'investir dans la rénovation de l'ancien logement de fonction de l'école situé à l'étage de celle-ci afin d'y créer une dizaine de bureaux : *« Il ne faut pas attendre d'avoir de nouveaux « clients », c'est clair que c'est un risque. Néanmoins, nous sommes convaincus qu'il est important de développer ce type de dispositifs, ce cadre de travail pour les personnes qui ont choisi d'habiter en milieu rural ».*

La commune souhaite engager prochainement des travaux, elle va faire appel à plusieurs entreprises (chauffage, électricité et autres)

Questions / échanges avec la salle :

- Aménagements, services : Accès internet/téléphone, mobilier, outils informatiques ?
⇒ La commune étudiera la possibilité de mettre un maximum de services à disposition pour rendre les lieux très attractifs
- Accessibilité : pas d'accessibilité handicapés, ce seront des bureaux non destinés à accueillir du public. Les bureaux existants en cœur de bourg sont au RdC et peuvent accueillir des travailleurs handicapés
- Règlement intérieur : La commune n'a pas encore réfléchi à cela mais devra le faire > c'est sûr que 10 personnes qui partagent un espace (surtout si ces personnes changent souvent) doivent avoir une règle de fonctionnement « partagé ».
- Qui gère le relationnel « espace de travail partagé et Mairie » ? Pour l'instant, Xavier Robin gère cela de manière très suivie. Si un deuxième lieu sort de terre, peut-être qu'une seule personne élue ne suffira pas > c'est une question à poser
- Évaluation dans le temps : *« Nous avançons en tâtonnant... c'est important que nous prenions le temps d'évaluer les choses au fur et à mesure »*
- Concurrence entre communes qui offriraient toutes ce type d'espaces ? « Ca peut effectivement devenir un problème si les communes n'échangent pas entre elles pour ne pas en arriver là >> l'interco pourrait avoir un rôle à jouer ici ». Pontivy a lancé un projet sur un espace partagé (location à la journée ou 1/2 journée) ; St Aignan y réfléchit aussi ; Baud a lancé une initiative privée/associative

Des financements possibles ?

Marianne Paimboeuf, Région Bretagne

Il y a deux études qui ont été menées récemment :

- Une étude réalisée par le CGET (Commissariat général à l'égalité des territoires/Ministère) (ex-DATAR) qui est en cours de finalisation (fin 2018 ?)
- Une étude réalisée par la DIRRECTE (Préfecture de Région) > 91 espaces de travail partagés ont été enquêtés en février 2018

Le CGET « débloquerait » (à confirmer donc) 110 M€ pour la création de ce genre d'équipement... >> [en savoir plus.](#)



Ti Numerik à Rostrenen

Claude Le Bihan, Président de l'association, Nicolas Le Duin, administrateur et utilisateur de Ti Numerik et Pierre Guégan, entreprise Ubister.

Naissance du projet :

Né d'un « échec local » : le Pays avait lancé la création d'un annuaire des professionnels nommé « Numéricob » qui n'a pas fonctionné (pages trop chères et l'avènement de Google et autres moteurs de recherche beaucoup plus puissants/efficaces et gratuit ont fini de tuer l'outil...). L'idée de créer autre chose germe alors > un centre de télé-travail dès 2013 installé dans l'ancienne mairie de Rostrenen, soit des bâtiments ayant une très bonne configuration pour du télétravail. L'association « Ti Numerik » est créée par 3 entrepreneurs locaux (Pierre Guégan dirigeant d'Ubister, Bruno Thoraval créateur de Prop'Vapo, Claude le Bihan gérant de Kashgar Compagnie, tous 3 convaincus que le télétravail était un moyen de revitaliser un milieu rural comme le Centre Ouest Bretagne.

Le fonctionnement :

Au départ, Ti Numerik n'occupait que le second étage alors que le planning familial occupait les autres espaces. Très rapidement, des petites tensions naissent entre les deux structures qui étaient assez incompatibles (les uns très mobiles dérangeant les autres nécessitant calme et espaces de confidentialité). La mairie, consciente du problème a alors aménagé un autre local pour le planning familial ; ainsi Ti Numerik a pu investir la totalité des locaux dès 2016 qui accueillent alors 10 personnes. Le loyer mensuel est de 150 € auquel s'ajoutent les charges.

Le contexte :

La création d'un centre de télétravail au cœur d'un territoire rural peut surprendre. Mais il présente des atouts :

- Un très bon débit internet (pas encore la fibre).
- Une bonne configuration des locaux : espaces ouverts + des bureaux fermés / salle de réunion pouvant accueillir plus de 20 personnes.
- La centralité de Rostrenen par rapport aux grandes villes bretonnes et les avantages d'une petite commune : parkings gratuits, restaurants et commerces à proximité...
- La qualité de vie dans un bourg rural au cœur de la Bretagne

Ti numerik communique rapidement, en particulier par la mise en ligne d'un site web, sur ces atouts : *« Ubister a mis à disposition de l'association une salariée pour animer le site et être présent sur les réseaux sociaux. Nous avons également beaucoup communiqué sur le télétravail, pratique nouvelle en milieu rural et incomprise au départ par les habitants et de nombreux élus... »*

Dès le départ, l'accent est mis sur le contact humain, la convivialité qui semblaient incontournables pour le succès et le développement de Ti Numerik.

Depuis 1 an et demi, une personne, Kate Dodgson, a été embauchée, en contrat aidé, pour l'accueil, l'animation et la gestion administrative du lieu.

La gouvernance :

Le CA comprend 5 membres dont 2 fondateurs.



De nombreux contacts sont liés avec les autres associations locales. Les personnes qui ne font pas partie du CA sont aussi écoutées.

Télétravail, animations, formations :

Certaines personnes viennent travailler ponctuellement à la journée ou à la 1/2 journée.

Mais Ti Numerik accueille de plus en plus des télétravailleurs réguliers ou d'autres associations (plusieurs journées par mois). Dans ce cas, une convention est signée entre Ti Numerik et le demandeur.

Ti Numerik accueille également des réunions de travail (entreprises, associations régionales) et des conférences, des rencontres (Déjeuner Réseau avec Entreprendre au Féminin Bretagne...)

De plus en plus, l'association propose des formations en lien avec le numérique ou en réponse à des demandes locales :

- Initiations Facebook pour professionnels
- Initiations à l'informatique
- Conversations informelles en anglais
- Formations Photoshop / comptabilité/ Joomla
- Formations ouvertes aux habitants du territoire
- ...

Le « fablab », inscrit dans le projet d'origine, a ensuite créé une association (Esprit Fablab) et s'est ainsi détaché de Ti Numerik. Ils se sont installés dans des locaux très proches (de l'autre côté de la place) et les liens entre les deux asso sont très bons.

Il existe une coopération forte entre Ti Numerik et la médiathèque gérée par la municipalité (située juste à côté).

Au quotidien :

Aujourd'hui, les télé-travailleurs viennent de plus en plus nombreux : les murs commencent à être trop petits. Certaines personnes viennent de loin (Rennes...). Beaucoup d'Anglais viennent travailler ici (deux personnes donnent des cours par internet).

Entre 7 et 40 personnes sont présentes dans les lieux selon les jours et les réunions/groupes de travail. Il y a au moins 10 personnes en permanence qui sont plutôt dans des bureaux seules. (7 bureaux fermés + 1 espace ouvert).

L'esprit du lieu est celui du partage et de l'écoute de l'autre. Il n'y a pas de privatisation des espaces. Si certains travaillent toujours dans le même espace, ce dernier peut aussi être utilisé par d'autres à divers moments. Les télé-travailleurs ne disposent pas d'espaces de rangements privés bien que cette option soit à l'étude (des casiers individualisés permettant à chacun d'avoir un peu de lieu matériel perso) ; l'archivage est donc essentiellement numérique.

Horaires : 8h/18 ; les télé-travailleurs peuvent avoir une clef leur permettant de venir travailler quand ils veulent (beaucoup de demandes pour le samedi matin par ex.)

L'entretien des lieux (ménage) est assuré par une société en sous-traitance et payé par Ti Numerik ; Le café est financé par une contribution individuelle.

Parc informatique : Ti Numerik possède des ordinateurs qu'elle met à disposition des télé-travailleurs qui le souhaitent. Un bénévole de l'asso se charge d'entretenir les ordinateurs.

Ti Numerik a un règlement intérieur mais dans la réalité du quotidien, il n'est affiché nulle part // le principe de base partagé par tous est celui du bien-être, de l'attention porté à autrui et pour le moment,



ça fonctionne bien. Le règlement intérieur créé un cadre « *L'équilibre dans le temps tient au relationnel qui s'est créé* »

Les financements :

Le fonctionnement de l'association est aujourd'hui assez simple :

- Les loyers des utilisateurs
- Les subventions La CCKB a octroyé 3000€ depuis 2013
- Le CD 22 a donné 2000€
- Le FDVA (fonds de développement de la vie associative) a donné 2000€ en fin 2018
- Le mécénat d'entreprise avec Ubister.

L'association pratique des tarifs très bas et attractifs pour les travailleurs. Ils sont aujourd'hui à la recherche de financements publics.